

La vigilance à l'épreuve de la catastrophe

Geneviève Decrop

Il peut paraître assez insolite, voire même paradoxal, d'associer l'idée de vigilance à l'image de la victime. La victime n'est-elle justement pas une personne dont la vigilance a été prise en défaut, qui a pris des risques inconsidérés ? C'est tout particulièrement le cas dans ce qui nous intéresse ici : les accidents naturels, technologiques - ou mêlant les deux facteurs - c'est-à-dire des situations où l'on n'a pas été vaincu par une volonté humaine maligne et perverse, mais atteint par des forces déterministes qu'une personne précautionneuse eut pu (et dû) prévoir. La contradiction entre la victime et la notion de vigilance est encore inscrite dans les images que la culture véhicule à son propos. La victime est une figure passive, douloureuse certes et qui suscite la compassion, mais drapée dans une douleur muette. Or la vigilance dont nous voulons parler ici n'est pas une pure expérience spirituelle intérieure, elle est adressée à autrui, à un collectif plus large, voire à la société toute entière. Elle suppose donc de parler et même d'élever la voix. Une attitude difficilement acceptée. Car aujourd'hui, la victime n'est plus muette et son image a évolué, mais pas dans un sens qui la rapprocherait de l'idée de la vigilance. En effet, la question de la victime et de la victimisation occupe une place de plus en plus importante dans le débat et dans l'imaginaire contemporain. Schématiquement, l'opinion à leur égard est partagée entre deux attitudes : la compassion et l'accusation. La compassion est un noble sentiment mais difficile à supporter dans la durée, qui conduit ceux qui l'éprouvent à souhaiter que justice soit enfin rendue, et que la victime fasse « son travail de deuil », c'est-à-dire réintègre le monde commun du silence, pardon : du brouhaha ordinaire. L'accusation, elle, est plus précise : les victimes, quand elles parlent, sont mues par le désir de vengeance, elles veulent « des têtes » et une expiation collective à leurs souffrances. Quand leur drame est le résultat de la fatalité et ne procède d'aucune intention maligne, cette volonté d'expiation peut provoquer de graves troubles à l'ordre du public, disent les tenants de cette thèse, qui se sont mobilisés pour parer à ce danger. La dernière parade en date et la plus efficace, sans doute, est la loi du 10 juillet 2000, dite Loi Fauchon qui met de très sérieux obstacles à la poursuite pénale d'auteurs indirects d'homicides involontaires et de délits non intentionnels, c'est-à-dire, en français courant, aux responsables hiérarchiques des organisations et des systèmes socio-techniques en cause dans les catastrophes collectives – soit, les catégories de personnes dont sont issus ceux qui ont conçu et voté cette loi. L'effervescence et les déballages émotionnels autour des grands procès où ont été mis en cause des hommes politiques, des élus ou des hauts fonctionnaires au titre de telles incriminations, la virulence des débats autour de la « judiciarisation » de la société ont empêché de voir le travail important qu'accomplissent les associations de victimes de catastrophes sanitaires ou d'accidents collectifs dans le champ de la sécurité collective et de la prévention des risques. Travail qu'elles accomplissent le plus souvent auprès de ces mêmes acteurs qui ont été impliqués dans le drame qui les a constitué victimes, et avec des moyens humains et matériels très faibles. On sait très peu en effet que les parents des enfants emportés par le Drac, en décembre 1995, sont engagés depuis 1997, avec EDF, avec la Sécurité Civile, dans la revisitation des dispositifs de sécurité à l'aval des barrages et la ré-élaboration de référentiels de sûreté. On ne sait pas non plus que l'association des victimes du terrible accident de la gare de Lyon de juin 1988 n'a jamais cessé de creuser, sur les points les plus techniques, la question de la sécurité des chemins de fer, et ce dans une interpellation et un dialogue permanent avec la SNCF. De même, l'association des victimes du tunnel du Mont

Blanc n'a pas attendu le procès de la catastrophe, pour s'engager dans la problématique de la sécurité du tunnel, en discutant au besoin avec les responsables de l'ATMB. On pourrait multiplier les exemples ... Le chemin qui conduit les victimes d'affaires de ce genre à se regrouper en associations, puis à se mobiliser dans l'espace public est un chemin difficile et parsemé d'embûches, mais dont chaque moment doit être éclairé si on veut comprendre le type de vigilance dont elles se réclament, son fondement et sa qualité spécifique. Le présent texte se propose d'en donner un aperçu, au travers de l'action d'une fédération d'associations de victimes, la FENVAC – Fédération des associations de victimes de catastrophes, créée en 1994 et regroupant actuellement une quarantaine d'associations constituées après des catastrophes, qui ont égrené leur sombre litanie depuis 1988 (accident de la gare de Lyon jusqu'à septembre 2002 (AZF à Toulouse) et que l'actualité renouvelle inlassablement ¹.

La catastrophe comme effondrement du monde commun

Toute catastrophe est un ébranlement pour la plupart des personnes qui y sont impliqués, mais pour les victimes, plus que d'un ébranlement, c'est d'un effondrement qu'il s'agit. La catastrophe, pour la victime, est fondamentalement rupture : subversion radicale et perte. La rupture, provoquée par la perte, s'installe en même temps dans la communication avec les autres. Les individus qui sont pris dans la catastrophe, qu'ils aient été physiquement atteints et/ou qu'ils y aient perdu des êtres chers, décrivent tous, selon leur mode propre, cette perte des repères habituels de la communication. Ils ne comprennent pas ce qu'il se passe, ils n'obtiennent pas de réponses à leur question, pas d'informations fiables, comme dans ces cauchemars lancinants qui accompagnent les fortes fièvres. Les autres leur deviennent brutalement étrangers, et cette étrangeté est éprouvée comme mépris, indifférence et parfois hostilité.

Voici un extrait parmi les récits de parents ayant perdu leur enfant dans l'explosion au gaz d'un immeuble à Dijon, en décembre 1999, collectés par l'association de victimes quelques semaines après la catastrophe :

« Le dimanche matin, vers 12 h, le commissariat a prévenu par téléphone M et Mme B. du décès de leur fils ...

Ils sont arrivés précipitamment sur les lieux de la catastrophe. Ils n'étaient pas attendus car il n'y avait personne pour s'occuper d'eux. Ils sont montés dans le bus pour avoir des renseignements, se mêlant aux personnes qui se plaignaient pour des dégâts matériels dans leur appartement. On leur a proposé café et Témestat. Ils ont demandé « où est A. ? que fait-on ? où va-t-on ? Qu'attend-on ? » Une femme est arrivée, sans se présenter, tenant une liste à la main. M.B a perçu le nom de son fils inscrit sur cette liste. Il s'est effondré ...

Cette femme a dit qu'elle ne savait rien, a demandé nom, adresse et numéro de téléphone et dit : « on vous téléphonera .. ». De là, M et Mme B sont rentrés chez eux ... »

Ou encore cette femme dont le fils est décédé au cours d'un raid organisé par une commune de la région parisienne :

« Le lendemain (de son départ), quand je suis rentrée chez moi le soir, il y avait un adjoint de la mairie qui m'attendait ; et froidement comme ça dans la rue, il m'a dit : « et bien votre fils P. est mort dans l'après-midi, d'hypothermie, au cours d'une randonnée ». Là, je débarquais

¹ La recherche, dont on livre ici quelques résultats, a été menée par l'auteur de l'article, entre 2000 et 2003, dans le cadre du Programme EPR du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, sous le titre Victimes, associations de victimes et prévention des risques collectifs, Futur Antérieur, 2003, inédit.

.. comme ça, froidement. Mon mari était à la maison, mais la sonnette ne marchait pas, il est sorti. Et tout de suite après, les gendarmes sont arrivés, parce qu'ils ne comprenaient pas pourquoi ça s'était passé et ils soupçonnaient quelque chose .. que les enfants s'étaient drogués .. nous on avait vraiment débarqué ... le choc et le fait que notre fils se droguerait. Alors là ! on peut se tromper en tant que parents, mais là, c'était bizarre ... La police a voulu qu'on prenne l'avion pour C. le soir, il n'y avait qu'un avion .. et c'était très bizarre, parce que les gens de la mairie, au contraire ... à la fois proposant qu'on y aille ... mais aussi On n'y comprenait rien du tout .. dans la voiture pour l'aéroport, on a compris qu'E. , l'autre garçon, était mort et qu'une jeune fille de la même équipe, c'était des équipes de quatre, et il y avait une fille par équipe, soi-disant pour modérer .. elle était dans le coma. On est arrivé là-bas et on n'a rien su parce que le procureur avait organisé une enquête sur les causes de la mort ... et tant que l'enquête est en cours, avant les conclusions, les gendarmes nous ont dit qu'on ne peut pas porter plainte, ni accéder aux témoignages .. donc on a eu la version de l'organisation (du raid), et de la municipalité, qui nous a paru tellement aberrante. »

Il y a là une structure qui se répète avec une grande régularité. Il s'agit ici de personnes qui ne sont pas prises elles-mêmes dans l'accident ; elles ont été prévenues qu'un ou plusieurs de leurs proches le sont ou sont susceptibles de l'être. Il s'écoule un laps de temps plus ou moins long avant que les victimes soient identifiées. Cependant, l'angoisse de cette inévitable attente se double d'une série de chocs émotionnels qui proviennent de l'accueil, de l'organisation humaine des choses, qui entrebaille devant elles un monde littéralement kafkaïen. Autour de la victime, un halo de malaise et de culpabilité s'installe, qui semble avoir le pouvoir de désagréger les codes sociaux les mieux établis. On fuit les victimes ou au contraire on les harcèle, comme si la bonne distance avec elles était impossible à régler.

Les dernières innovations en matière de gestion de crise, les cellules d'urgence médico-psychologique (CUMP) représentent certes une humanisation indéniable, mais elles sont encore prisonnières de ce phénomène. Il s'agit d'écouter les victimes. Exit le mythe de la victime muette. Mais cette écoute est une écoute thérapeutique : il s'agit de faire sortir cette parole qui « brûle » à l'intérieur, et de la faire sortir sous le contrôle de spécialistes, qui en préviendront l'expansion anarchique, destructrice. Il ne s'agit en aucun cas d'écouter les victimes pour ce qu'elles ont à dire. Le contenu de leur propos importe peu.

Dans la catastrophe, l'individu est passé brutalement, sans transition du statut d'usager du monde ordinaire à celui d'être passif et rejeté, coupé du monde et de lui-même. La distance qui le sépare de la mobilisation associative paraît abyssale.

L'improbable constitution d'un collectif de victimes

En effet, quand on observe de près la constitution des associations de victimes suite à une catastrophe, on est frappé, non pas de leur irrésistible puissance, mais de leur fragilité, presque du caractère improbable de leur émergence. Leur caractère « circonstanciel », pour reprendre la définition de Vilain et Lemieux² est le trait saillant, nouveau dans le monde associatif. Rien, hormis l'accident, ne prédispose leurs membres à se réunir. D'un certain point de vue, tout s'y oppose.

La première difficulté est pratique : celle d'entrer en contact les uns avec les autres. Les situations où les victimes se connaissent avant l'accident sont l'exception (dans le cadre d'un voyage organisé par exemple). Il faut une forte mobilisation d'une des victimes pour obtenir

² Voir Jean-Paul VILAIN, Cyril LEMIEUX, *La mobilisation des victimes d'accidents collectifs, vers la notion de groupe circonstanciel*, in *Politix*, n° 44, 1998, pp 135 à 160.

les coordonnées des autres victimes et les rassembler alors même qu'elles peuvent parfois être fortement dispersées dans le territoire (comme dans le cas de l'incendie du tunnel du Mont Blanc). Mais le plus gros obstacle au regroupement des victimes est inscrit dans la nature même de ce qui les « rassemble ». Elles n'ont rien d'autre en commun que la douleur. Or la douleur se prête fort mal justement au rassemblement. Elle se vit dans l'intimité, requiert essentiellement la présence des proches. Elle fuit le monde. C'est bien ce trait qui a fondé la figure immémoriale de la victime muette, drapée dans sa douleur et dissimulée aux regards. Ce premier trait d'union entre elles a toutes les chances de devenir un facteur de désunion. « la douleur qui fonde l'association est aussi son obstacle » dit le père d'un petit garçon noyé dans le Drac. Pour déclencher un processus de mobilisation collective, il faut un intérêt commun.

Mais la douleur ne peut être que de manière très fragile et réversible un trait d'union entre les personnes. Les témoignages sont multiples. L'association des parents des enfants noyés dans le Drac regroupent 12 pères et mères, et 12 façons différentes de vivre la douleur de la perte. Certains vont s'associer à l'initiative collective, d'autres en seront incapables tant le contact d'autrui exacerbe leur vulnérabilité. Et ceux qui se regroupent vivent dans le premier temps un véritable psychodrame dans lequel la confrontation des souffrances se charge de violence et d'agressivité. Il faudra deux ans et la conclusion du procès en appel pour que certains rejoignent l'association et y prennent une part active. Leur groupe montre assez manifestement comment l'hétérogénéité sociale des victimes - inhérente au caractère « circonstanciel » du collectif - peut précipiter la douleur en violence interpersonnelle. Parmi les parents des enfants, certains, fonctionnaires ou universitaires, incarnent aux yeux des autres, commerçants ou indépendants, le monde des institutions qui leur a pris leur enfant : l'école, EDF, la Ville de Grenoble. Entre eux, le dialogue mettra des mois à s'établir et il restera précaire. Mais il est significatif que même les personnes résolument réfractaires à l'action collective adhèrent à l'association et, tout en restant en lisière, se tiennent informées. En tout état de cause, ces paradoxes et la nature même de la douleur interdisent que celle-ci constitue l'intérêt commun qui mobilisera les victimes de catastrophe. Cet intérêt est entièrement à construire.

L'intérêt commun : savoir... une reconstruction cognitive du monde

Toutes les personnes mobilisées dans ces associations mettent invariablement au centre de leurs motivations, celle du savoir : savoir ce qui s'est passé, connaître la vérité, comprendre comment cela a pu se produire, toutes expressions qui reviennent constamment dans la bouche ou sous la plume des victimes. Ce motif est profondément imbriqué avec un autre : « plus jamais ça ». Dans un premier temps, de réactivité immédiate, *plus jamais ça* signifie : je ne veux plus avoir à revivre une chose pareille. Ce n'est qu'en prenant l'épaisseur de la démarche de savoir qu'il devient peu à peu une exigence pour autrui, traduite en engagement collectif pour la prévention.

La dimension cognitive de la mobilisation des victimes est en réalité une reconquête à partir d'un effondrement qui implique une succession de choix d'ordre éthique et épistémologique. L'effondrement, je l'ai déjà largement décrit sous les aspects du brouillard, de la perte des repères et de la relation au monde. Passé le premier moment de désarroi, le sentiment le plus largement répandu chez les victimes et les proches de victimes est celui de la trahison. Elles se sont confiées en toute quiétude aux structures collectives, à une institution, comme la SNCF, l'Education Nationale, qui sont en quelque sorte l'incarnation de la rationalité, la face tutélaire et bénéfique du pouvoir et de la puissance. « Je croyais, me dit un père, que mes enfants étaient encore plus en sécurité à l'école qu'à la maison », « un train qui arrive sans

frein dans une gare, on ne croyait pas que cela pouvait exister », « un camion qui brûle dans un tunnel, cela doit faire un ou deux morts, pas trente neuf ».

Aucun d'eux n'a pris de risques particuliers. Ils ont été frappés dans leur activité la plus routinière, celle où personne ne se distingue de la masse de ses concitoyens : envoyer ses enfants à l'école, rentrer le soir par un train de banlieue, prendre l'autoroute, être chez soi le soir avec des amis, ou simplement dormir dans son appartement, laisser partir son enfant en classe de neige etc. Il se produit là une rupture qui n'a rien à voir avec le refus du risque ou la demande infantile de protection. Il s'agit d'un ébranlement complet de la représentation spontanée du monde qui est celle de tout homme pris dans sa généralité et dont l'appartenance à une société organisée de telle et telle manière n'est pas remise en question tous les matins : l'homme ordinaire ou plutôt notre part d'ordinaire commune à tous.

« Moi, mon fils faisait de l'alpinisme, il grimpait des parois, et moi, ça me foutait un trac pas possible ... quand il partait, j'étais toujours inquiet et je n'imaginai pas une seconde qu'il pouvait mourir dans un train de banlieue. Donc après coup, vous vous dites que c'est insupportable que ce qui fait la vie de tous les jours soit tel que ça puisse entraîner cela. Cela remet complètement en cause la confiance que vous avez dans la société ».

Il est nécessaire de s'arrêter un moment sur ce point. L'ébranlement de la confiance en les institutions, ressenti comme trahison, est une épreuve qui intéresse le fondement socio-anthropologique de notre modernité.

Elle n'a rien à voir avec la problématique d'individus « fatigués d'être soi », infantiles, refusant la mort et la souffrance. Elle n'a rien à voir avec un « refus du risque », une revendication de « risque zéro ». Ces expressions n'ont strictement aucun sens. Le « risque », comme réalité globale, n'existe pas. Il n'y a jamais que des risques particuliers dans des contextes particuliers, auxquels sont exposés des individus et des groupes potentiellement identifiables, qui peuvent certes parfois englober la planète entière, comme le changement climatique. Face à cette variété de risques, il ne peut y avoir des attitudes pré-construites et généralisantes – dans la perspective de la typologie établie par Mary Douglas, qui classe les cultures selon leur attirance ou leur aversion au risque (Mary Douglas, *Culture of risk*). Chaque risque ou type de risque fait l'objet d'une « construction » sociale spécifique qui dispose les individus et les collectifs vis-à-vis de lui selon une configuration particulière. Dans cette « construction », il entre des facteurs aussi divers que le degré d'autonomie de la personne dans l'exposition au risque, le mode de gestion et l'identité du faiseur de risque, le processus d'identification et de définition du risque, l'espoir de gain et les avantages en contrepartie etc. Il entre des procédures de gestion et des dispositifs techniques de prévention, mais aussi des considérations économiques, politiques qui mobilisent des intérêts, et aussi des valeurs de justice, d'égalité, de liberté, etc.

Il est probable que si le jeune homme évoqué plus haut s'était tué en dévissant sur une paroi à 3000 mètres d'altitude, son père n'aurait jamais créé une association des victimes de l'escalade. Il aurait vécu un deuil, éprouvant certes, mais qui n'aurait pas dépassé le cercle de ses intimes. Il aurait peut-être participé à un groupe de paroles de parents en deuil, comme il en existe ici et là (et c'est d'ailleurs le cas pour certains membres de la Fenvac). Mais les choses en seraient restées là.

La *non-implication* de la victime dans l'accident est le trait commun à toutes ces formes de regroupement dites « associations de victimes ». Les victimes d'une catastrophe ne sont pas « innocentes » (de quelle faute, de quel péché ?) : elles sont non-impliquées dans ce qui leur arrive.

Le bon sens populaire ne s'y trompe pas, qui établit des distinctions spontanées entre diverses formes de dommages. Les inondations, par exemple, font parfois des morts et surtout beaucoup de dégâts aux biens mobiliers et immobiliers et aux activités sociales et économiques. Les « victimes » de ces inondations, quand elles se mobilisent dans une

association se présentent elles-mêmes comme « association des sinistrés » ou « association de défense des riverains » et non pas de victimes. Leurs revendications portent sur des objets limités : une indemnisation plus rapide ou plus complète, telle ou telle mesure de protection, une digue ou un meilleur système d'alerte. Dans leur grande majorité, les contentieux sont portés au civil et la plupart du temps opposent les assurances entre elles. Les morts sont vite oubliés et si les médias s'attardent complaisamment sur le malheur et la souffrance des rescapés dans les premiers jours, c'est parce que l'émotion fait vendre du papier journal et peut accessoirement faire pression sur les assureurs (marginale !). C'est que le riverain est par définition un acteur impliqué : il ne pouvait ignorer qu'une rivière passait près de chez lui, il a choisi de s'y installer ou d'y rester, même si ce choix comporte une part de contrainte plus ou moins importante.

Mais il y a un deuxième trait, qui là est propre aux victimisations collectées par la FENVAC (et que l'on trouve aussi chez les victimes de catastrophes sanitaires) et qui tient à la nature des systèmes en cause. Il s'agit de dispositifs régissant les fonctions de base de la vie en société. L'ordinaire est, par là encore, visé. Leur usage n'est pas facultatif pour l'individu sauf à faire radicalement dissidence. C'est donc dans les pratiques et les usages les plus ordinaires que la victimisation survient. Or, la modernité « tardive » se caractérise, entre autres traits, par une formidable extension des macro-dispositifs de production des fonctions de base de la vie individuelle et collective – la gestion de l'intendance en quelque sorte. Ces macro-dispositifs se présentent comme des « machineries » où la dimension technique est profondément intriquée à l'organisation sociale. Habiter, se nourrir, s'éduquer, se déplacer, voyager, prendre des loisirs, se soigner : si la notion de « besoins primaires » a un sens, c'est bien à ces différentes activités qu'elle s'applique.

Ce sont des dispositifs largement hybrides ou plus exactement des réseaux complexes, où se mélangent de la gestion publique et de la gestion privée, de la technique et du social. Cette complexité ne saute pas aux yeux des usagers, et c'est d'ailleurs voulu, car ces dispositifs sont là pour le soulager d'une part de la gestion de son existence, de manière à le « libérer » pour d'autres tâches et, au premier chef, pour le travail. Ce qui se passe dans la coulisse est inclus dans le pacte implicite qui lie l'utilisateur aux institutions, et ce qui est affiché en façade ne peut que pleinement le rassurer, puisqu'il combine les deux piliers de la rationalité moderne : l'administration publique et la technique. Dans le drame du Drac, on trouve en première ligne, Electricité de France, la Ville de Grenoble, l'Education Nationale et l'enseignement privé catholique³.

C'est très précisément de là que part le travail de reconquête des victimes. Elles ont été touchées dans la part d'elle-même « collectivisée » somnambulisée, si on peut dire les choses ainsi, leur part aveugle. C'est ainsi qu'il faut entendre l'« innocence » des victimes : elle ne définit pas une position morale, mais une condition existentielle. C'est pourquoi, le terme « non-implication » indique bien mieux ce dont il s'agit. Par la suite, on peut résumer le travail des associations comme une ré-implication dans le monde ordinaire, une réappropriation de la dimension de l'acteur. Il s'agit d'un engagement qui implique tout l'individu, dans ses dimensions, sensible, morale et affective, mais dont la matière est un travail de connaissance et de compréhension, peut-être bien cette « heuristique de la peur » à laquelle nous convie Hans Jonas⁴.

L'engagement dans la prévention : une prise en charge de la complexité

³ On comprend mieux, au vu d'une telle liste, pourquoi, aux yeux des promoteurs de la loi Fauchon, il était si pressant de sortir cette affaire du cadre pénal.

⁴ Hans Jonas, *Le principe Responsabilité*, Paris, le Cerf, 1993 pour la traduction française

Le travail de reconstitution de ce qui s'est passé et de compréhension de ce qui a rendu possible la catastrophe se fait de manière privilégiée au travers de la procédure pénale. De là vient la solidarité de fait, si fréquemment dénoncée, entre les victimes et les juges d'instruction. Contrairement à l'image convenue qui en est véhiculée, la relation entre les victimes, leurs associations et les juges d'instruction est rarement une idylle. C'est plutôt une relation tendue et délicate, dans ce monde ésotérique du droit et de la justice où les victimes trouvent difficilement leur place. Elles doivent faire en fin de compte un double apprentissage : celui des structures sous-jacentes à la catastrophe, celui de la justice. Elles n'y sont pas toujours aidées par les professionnels du secteur.

En s'engageant collectivement dans la recherche de la vérité, les victimes font l'apprentissage de la complexité. Cela paraîtra étrange ou contestable, au regard de l'image colportée de victimes, réclamant, envers et contre tout, des coupables. Et pourtant, en entrant dans le dossier de leur affaire, elles cessent de se focaliser sur les opérateurs en première ligne dans l'accident pour remonter dans l'arbre des causes, faisant un trajet analogue à celui des sociologues des organisations. Elles n'ont de cesse alors que l'affaire ne se referme pas sur la mise en cause des « lampistes », malgré des logiques adverses qui poussent en ce sens. La complexité qu'elle découvre ressemble à ce que la sociologie appelle « anarchie organisée ». Elles en tirent cependant d'autres conclusions sur le plan de la responsabilité. La complexité qui se découvre ainsi au fil de l'instruction laisse apparaître derrière la clarté et la rationalité des façades institutionnelles un monde flou, incertain, où le « dysfonctionnement », l'« à-peu-près » se sont substitués à la norme. L'accident apparaît alors comme un enchaînement de défaillances et d'écarts à la procédure. La catastrophe procède de logiques de systèmes.

Entrant dans la complexité des organisations modernes, la Fédération se refuse néanmoins à en tirer la conclusion que celle-ci dissout l'action de l'opérateur humain dans un système auto-régulé, qui fait de l'accident une exception statistique inévitable. Derrière la probabilité statistique, elle voit se profiler un enchaînement de négligences et de défaillances imputables à des acteurs précisément situés dans les structures, un enchaînement « fatal » qui aurait pu être empêché si un seul d'entre eux avait rempli correctement ses fonctions. Un débat traverse alors la fédération entre ceux qui souhaitent que ne soient poursuivis que les responsables hiérarchiques et ceux qui n'entendent pas disculper les opérateurs de première ligne. C'est plutôt la deuxième position qui l'emporte. La ligne de force qui sous-tend cette position est que les systèmes socio-techniques complexes reposent sur des hommes qu'il convient de ne pas réduire au simple rang de « facteur humain ».

Mais la prévention ne se limite pas à l'action en justice. Elle se poursuit, après le procès, dans les instances de sécurité des institutions, dans les « tours de table » de la prévention organisés. Un tel engagement, plus aride, doit là aussi vaincre quelques obstacles. Il faut d'abord que les adversaires d'hier acceptent de s'asseoir autour d'une même table et de parler. Dans le cas du Drac, il a fallu de part et d'autre une volonté sans faille pour y parvenir : le procès avait été long et douloureux pour les familles et pour les agents d'EDF mis en cause, la catastrophe avait déclenché un séisme interne tel chez le grand électricien qu'on ne pouvait exclure qu'il choisisse de se replier sur lui-même (ce que la Ville de Grenoble et pour une part l'Education Nationale, impliquées toutes deux également, avaient choisi de faire). D'autre part, les objets de ce type d'instance supposent l'acquisition d'une certaine technicité de la part des participants. Même si l'apport des associations n'est pas celui d'une expertise technique, il leur est nécessaire de comprendre le langage et les modes de raisonnement de ses interlocuteurs. En outre, cet engagement doit suivre une ligne de crête étroite entre la participation constructive et l'enrôlement dans la logique des institutions, où elles seraient amenées, insensiblement, à cautionner des procédures et des systèmes de sécurité et à abandonner par là leur posture de vigilance. Enfin, il leur faut vaincre la lassitude, s'expliquer avec les impératifs contraires du deuil qui poussent à tourner la page, mobiliser un

temps et une énergie sans commune mesure avec ceux qu'engagent leurs partenaires, tous mobilisés à titre professionnel.

Aux alentours de la catastrophe

Une fois passés en revue les multiples obstacles qui rend difficile, voire improbable, la mobilisation des victimes de catastrophes dans l'espace public sur une posture de vigilance, il reste à comprendre pourquoi cette mobilisation se produit et perdure. On ne peut le comprendre si on s'en tient à la thèse selon laquelle la posture des victimes manifeste des tendances régressives (par refus d'assumer la mort et le risque, désir fantasmatique d'innocence), archaïques (recherche de bouc émissaire qui indiquerait un visage primitif du politique). Il faut, au contraire, voir leur modernité, qui est double. En premier lieu, elles sont en accord avec certains traits des « sociétés d'individus », où ceux-ci ne remettent plus à des instances délégatives, la charge de les représenter, mais se mobilisent au nom d'eux-mêmes et sur leur propre cause.

En second lieu, elles participent d'un courant « post-moderne », lequel, sur fond d'un renversement de la perspective du progrès en perspective de la catastrophe, mène la critique de la modernité industrielle. Cependant, elles le font selon une posture inédite eu égard aux acteurs, essentiellement des intellectuels, de ce courant. Ceux-ci en effet, lanceurs d'alerte ou prophètes de malheur, construisent leur posture dans l'anticipation de la catastrophe à venir. Au lieu que les associations de victimes que nous avons décrites ici, parlent depuis la catastrophe survenue. Cet ancrage, difficile à établir, on l'a vu, donne cependant à leur parole une consistance incomparable, dont elle tire sa légitimité. Une légitimité faite, pour le dire schématiquement, d'un point de vue et d'une valeur. Le point de vue, c'est l'épreuve de la catastrophe, à partir du moment où celle-ci est élaborée tout au long d'un chemin individuel et collectif de compréhension – car, la catastrophe en elle-même ne révèle rien, n'enseigne rien, tant que son épreuve n'est pas transformée en expérience et expertise au sens premier de ce mot, ex-perire : avoir traversé le péril. La valeur est plus difficile à saisir, car les membres de ces associations n'évoquent pas – ou très discrètement – les valeurs et convictions personnelles qui les font agir. Non sans sagesse, d'ailleurs, car elles sont aussi diverses qu'il est possible et davantage susceptibles de produire de la divergence que du consensus.

Les victimes qui s'engagent dans la prévention ont, me semble-t-il, un commun dénominateur qui peut paraître minimal, mais qui peut avoir une grande portée quand on s'emploie à le déployer dans toutes ses extensions : elles n'acceptent plus la loi non écrite qui a présidé aux destinées de la modernité, la loi du progrès qui peut s'énoncer sous la forme du vieil adage : « on ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs » - la fameuse rançon du progrès. On peut dire, avec Hannah Arendt, que les membres des associations de victimes sont « les œufs de l'omelette qui se rebiffent »⁵.

La posture de vigilance qui en découlent a, à mon sens, deux spécificités qui lui donnent sa force : n'ayant plus les yeux rivés sur les horizons radieux, ces citoyens renouvelés sont fermement ancrés dans le temps présent, sur lequel ils ne les ferment plus ; ils invitent à l'implication personnelle tous ceux qui acceptent le dialogue – et font apparaître, en creux, l'implicite de la position de leurs détracteurs : ils s'exceptent eux-mêmes.

⁵ *Les œufs se rebiffent*, titre d'un court texte d'Hannah Arendt, resté longtemps inédit et publié en France, dans le recueil *La philosophie de l'existence et autres essais*, Payot, 2000